Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS054-DE

SEBA
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

Objet : Administration générale – Ressources humaines - Création d'un emploi permanent destiné à être pourvu par voie d'avancement de grade, et suppression d'un emploi permanent

Délibération n° 2026CS054	Nombre de délégués :		Vote :	
	En exercice	87	Majorité requise :	68
Date de la convocation : 16/09/2026	Quorum	44		
	Présents	61	Pour	135
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : M. Xavier TOURRE	Pouvoirs	6	Contre	0
	Votants	67	Abstention	0
	Voix	135	Blanc	0

Le mardi 22 septembre 2026 à dix-huit heures, les membres du comité syndical du SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE - S.E.B.A. -, se sont réunis au siège du syndicat, 80, avenue de la République à LARGENTIÈRE, sur la convocation qui leur a été adressée par le président du syndicat conformément au code général des collectivités territoriales (article L 5211-8), sous la présidence de M. Matthieu SALEL, président du syndicat.
Conformément aux statuts du syndicat et aux dispositions du règlement intérieur, participent à la présente délibération les délégués suivants :

NOM Prénom	Collectivité représentée	Présent	Pouvoir	Suppléant	Excusé
THOMAS Michel	BALAZUC	X			
GERARD Sylvain	BANNE	X			
FOURDRAIN Thierry	BEAULIEU	X			
RABOUIN Philippe	BERRIAS-ET-CASTELJAU	X			
DUCROS Loïc	CHANDOLAS	X			
KOB Wilfrid	CHASSIERS	X			
FOUBERT Rémi	CHASSIERS	X			
PLANTEVIN Patrick	CHAUZON	X			
ARETTY-GROUSSET Geneviève	CHAZEAUX	X			
D'IMPERIO Cédric	FABRAS	X			
GONTIER Marie-Claire	FAUGERES	X			
MARHIC Daniel	GROSPIERRES				
LEYNAUD Jean-Marc	JOANNAS	X			
CHAMONTIN Loïc	JOYEUSE	X			
PANTOUSTIER Brigitte	JOYEUSE	X			
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME				
PONTHIER Jean-Yves	LABEGUDE				
BESSON Jonathan	LABEGUDE	X			
DOIZE Christian	LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS				X
SOULERIN René	LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS	X			
ORIVES Eric	LALEVADE-D'ARDECHE	X			
VANDEVELDE Hélène	LALEVADE-D'ARDECHE	X			
GUILLEMIN Alban	LARGENTIERE	X			
VILLALONGA Jérémy	LARGENTIERE	X			
NURY Didier	LAURAC-EN-VIVARAIS	X			
FARGIER Guylain	LAURAC-EN-VIVARAIS	X			
DEBRAN Yannick	MEYRAS				X
CHARBONNIER Jérôme	MONTREAL	X			
VLAEMINCK Maikol	PONT-DE-LABEAUME				X
RIEU Yves	PRADONS				
REMOND TIEDREZ Juliette	PRUNET	X			
GAUTIER Christian	RIBES			MORFIN Marie-Thérèse	
LEYNAUD Quentin	ROCHER	X			
VASCHALDE Emilie	ROCLES	X			

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS054-DE

SALEL Matthieu	ROSIERES	X			
GEORGES Nathalie	ROSIERES	X			
RODRIGUEZ Didier	RUOMS	X			
VEILLOT Didier	RUOMS	X			
GAILLARD Francis	RUOMS	X			
LONGIS Laurent	SAINT-ALBAN-AURIOLLES				
BESSET Claude	SAINT-ALBAN-AURIOLLES	X			
MARIJON David	SAINT-ANDEOL-DE-VALS				
ROBERT Xavier	SAINT-ANDRE-DE-CRUZIERES	X			
ARNAUD Jean-Luc	SAINT-JULIEN-DU-SERRE				
FARGIER Gérard	SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER	X			
ROGIER Jean-Marc	SAINT-PRIVAT	X			
TESTUD Corinne	SAINT-PRIVAT	X			
FABRE Patrick	SAMPZON	X			
ROUSSEL Eric	SANILHAC	X			
BANCHET Marie-Claire	TAURIERS	X			
BOYER Joël	UCEL	X			
GANDON Christian	UCEL	X			
SOULAVIE François	UCEL				
PERRIER Bernard	UZER	X			
LAGARDE Jean-Pierre	VALS-LES-BAINS	X			
BUFFAT Eric	VALS-LES-BAINS				X
HILAIRE Victor	VALS-LES-BAINS	X			
BROUSSARD Philippe	VALS-LES-BAINS		LAGARDE Jean-Pierre		X
ESCHALIER Robert	VERNON	X			
LADET Karine	VINEZAC			CHAROUSSET Gilles	X
GRASSET Guillaume	VINEZAC	X			
DEVOS Benoît	SIAE DE ST-ETIENNE-DE-F. ET ST-SERNIN	X			
BIVENS Corinne	SYND MIXTE OLIVIER DE SERRES		MARTARESCHE Christopher		X
MARTARESCHE Christopher	SYND MIXTE OLIVIER DE SERRES	X			
NAJI Driss	SYND MIXTE OLIVIER DE SERRES		SALEL Matthieu		X
BACCONNIER Jean-Claude	SYND MIXTE OLIVIER DE SERRES			BOULE Mathias	X
GARAUD Maël	SYND MIXTE DES EAUX GARD-ARDECHE	X			
TESTUT Yves	SYND MIXTE DES EAUX GARD-ARDECHE				
CHAULET Edouard	SYND MIXTE DES EAUX GARD-ARDECHE				
OBERTI Patrice	AUBENAS	X			
ETNA Sandra	CHIROLS				
ROMEAS Aurélie	FONS			MAZET-ROUX Patrick	X
EL HARRAS Ali	VALLON PONT D'ARC	X			
RABIER Patrick	VALLON PONT D'ARC			GUILLEMAIN Rémy	X
VOLLE Nathalie	VALLON PONT D'ARC	X			
ARNAUD Jean-Luc	CC DU BASSIN D'AUBENAS				
CREVOULIN Stéphanie	CC DU BASSIN D'AUBENAS	X			
PONTHIER Jean-Yves	CC DU BASSIN D'AUBENAS				
TEYSSIER Kévin	CC DU BASSIN D'AUBENAS		CREVOULIN Stéphanie		X
THOULOUZE Dorian	CC DU BASSIN D'AUBENAS				X
THIBON Jean-François	CC DU PAYS DE BEAUME-DROBIE	X			
TOURRE Xavier	CC DES GORGES DE L'ARDECHE	X			
BRUYERE Jean-Christian	CC DES GORGES DE L'ARDECHE				X
DEGORE Jean-François	CC DES GORGES DE L'ARDECHE				
TOULOUZE Frédéric	CC DES GORGES DE L'ARDECHE		PLANTEVIN Patrick		X
ROBERT Xavier	CC PAYS DES VANS EN CEVENNES	X			
MOLLARD David	SAINT-SAUVEUR-DE-CRUZIERES		ROBERT Xavier		X

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Vu le budget syndical,

Vu l'avis préalable du Comité Social Territorial en date du 15 septembre 2026 sur le projet de suppression d'emploi,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par son organe délibérant,

Considérant qu'il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 007-250700267-20260922-2026CS054-DE

Compte tenu des nécessités de service au sein du pôle Finances, dans un contexte marqué par la volonté du nouveau collège exécutif d'accompagner la montée en compétences du service et de renforcer son action, une redistribution des missions entre les agents s'avérant nécessaire,

Considérant la réussite d'un agent au concours de rédacteur,

Le Président propose :

- la suppression à compter du 1er novembre 2026 d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 28/35èmes de catégorie C, grade d'origine ;
- la création à compter du 1er novembre 2026 d'un emploi permanent de rédacteur à temps non complet à raison de 28/35èmes de catégorie B, grade d'avancement.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide de :

- **ADOPTER** ces propositions ;
- **PRECISER** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;
- **AUTORISER** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,
Xavier TOURRE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Le président,
Matthieu SALEL

SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE * 07110 LARGENTIÈRE *